

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
17 Février 1883.

SÉNAT.

SEANCE D'HIER. — M. Devès, garde des sceaux, dépose le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, réglant la situation des membres des familles ayant régné sur la France.

Il demande l'urgence qui est déclarée. Le projet est renvoyé à la commission précédemment saisie.

M. le président Le Royer l'invite à se réunir immédiatement. La séance est suspendue jusqu'à trois heures.

La séance est reprise à trois heures.

M. Allou lit son rapport. La Chambre nous renvoie, comme l'expression de sa dernière pensée, le projet Barbey qui avait réuni ici une imposante minorité.

Cette concession est plus apparente que réelle, et M. le garde des sceaux nous l'a prouvé quand il s'est rallié ici à ce projet.

Dans ces conditions, votre commission retrouve dans le projet nouveau tout ce qu'elle avait condamné dans le premier.

La commission propose donc le rejet du projet et demande la discussion immédiate. Voix à gauche: Demain.

Il est procédé à un scrutin sur la question du renvoi à demain. Il y a lieu à pointage.

Le Sénat décide, par 433 voix contre 430, que la discussion aura lieu demain samedi.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le régime des eaux. Le renvoi à une autre séance est demandé et repoussé.

La nouvelle loi de proscription.

Voici le texte de la proposition Barbey votée par la Chambre :

« Article 1^{er}. — Un décret du Président de la République, rendu en conseil des mi-

nistres, pourra enjoindre à tout membre d'une des familles ayant régné en France, et dont les manifestations ou les actes seraient de nature à compromettre la sûreté de l'État, de sortir immédiatement du territoire de la République.

» Art. 2. — Toute personne énoncée à l'article précédent qui, après avoir été conduite à la frontière et être sortie de France par suite des mesures susdites, y serait rentrée sans autorisation du gouvernement, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement de un à cinq ans.

» Après l'expiration de sa peine, elle sera reconduite à la frontière. »

LA CRISE MINISTÉRIELLE.

La situation ministérielle est toujours dans le *status quo*.

La crise ne se dénouera qu'après le vote du Sénat sur l'amendement Barbey tel que la Chambre l'a voté. Jusque-là aucun des personnages désignés pour prendre la succession des ministres actuels ne donnera son adhésion définitive à une combinaison ministérielle.

Quant à celle-ci, il serait difficile de la préjuger, M. Ferry se réservant toujours, paraît-il, et M. de Freycinet ayant finalement décliné les offres directes ou indirectes qui lui avaient été faites.

A ce dernier sujet, voici quelques détails rétrospectifs, dont on nous garantit l'exactitude.

Dès l'ouverture de la crise, M. de Freycinet, pressenti sur ses intentions en vue de la formation d'un nouveau cabinet, avait répondu affirmativement, mais sans s'engager à fond. Quand M. Ferry eut définitivement renoncé à chercher des collaborateurs dans le même but, on se retourna de nouveau vers M. de Freycinet, et la constitution d'un cabinet Freycinet, dans lequel l'élément Union républicaine entrerait pour la majeure partie, fut résolue.

C'est alors que fut lancée la nouvelle d'un

ministère dont MM. Constans, Rouvier et Granet étaient les assises. C'était samedi dernier.

Immédiatement les amis de M. de Freycinet se mirent en campagne pour faire échouer cette combinaison qui, d'ailleurs, était fort prématurée, sinon tout à fait hypothétique.

Ils lui représentèrent que cette portion de l'élément « Union républicaine » ne pouvait donner au cabinet futur aucune force et que deux de ces noms même étaient de nature à le déconsidérer à divers points de vue. M. de Freycinet hésitait.

Cette situation se prolongea jusqu'au mercredi où, à la suite de deux dernières visites qui lui furent faites, M. de Freycinet renonça complètement à l'idée de constituer un cabinet.

Pendant ce temps, les amis de M. Ferry se remuaient beaucoup pour persuader à M. de Freycinet qu'il devait au contraire prendre la direction des affaires.

Leur but était d'empêcher que leur chef de file ne fût obligé d'arriver au ministère avant que le terrain parlementaire eût été déblayé.

En effet, le refus de l'ex-président du conseil et celui de M. Brisson ne laissaient à M. Grévy d'autre alternative que M. Ferry, à moins d'imaginer un cabinet de transition incolore et par là même de peu de durée.

C'est à ce point qu'en est la situation.

On assure que M. Grévy a résolu de ne plus faire appeler personne à l'Élysée avant la fin du débat inter-parlementaire sur la loi d'expulsion.

Aucun personnage politique en effet ne s'est présenté hier matin à l'Élysée.

M. Devès seul a eu une conférence avec le Président.

LES COMMERÇANTS A L'ÉLYSÉE.

On annonçait ces jours derniers qu'une nombreuse députation de commerçants et d'industriels parisiens se rendrait à l'Élysée et remettrait une adresse au chef de l'État.

Voici le texte de ce document qui en effet a été remis à M. Grévy :

« Monsieur le Président,

» Nous venons au nom du commerce et de l'industrie nationale appeler respectueusement votre attention sur la période critique que traversent en ce moment les affaires.

» L'instabilité ministérielle dont nous souffrons a son contre-coup sur la situation économique du pays. Au dehors, nos exportations diminuent, notre action extérieure et coloniale s'affaiblit, et l'étranger, tirant parti des exigences croissantes de la main-d'œuvre et de nos divisions, accapare peu à peu les industries qui étaient jusqu'ici notre patrimoine et notre honneur. A l'intérieur, les affaires se restreignent et la confiance diminue.

» Profondément dévoués aux institutions républicaines, nous savons aussi que leur développement et leur durée sont liés à la prospérité commerciale, industrielle, agricole et financière du pays.

» Or, cette prospérité serait compromise si la France voyait les crises s'éterniser, et si le Parlement continuait, par des débats stériles et passionnés, à ajourner les réformes pratiquées attendues impatiemment par la nation.

» Le moment est venu pour les pouvoirs publics de s'accorder afin de constituer et de soutenir un ministère durable, résolu à défendre la République contre toutes les violences, d'où qu'elles viennent, et décidé à aboutir.

» Le jour où les représentants du pays ont remis entre vos mains la plus haute magistrature de l'État, la France laborieuse et républicaine a applaudi à leur choix comme à une suprême garantie d'ordre, de stabilité et de progrès.

» Plus que jamais elle compte sur votre ferme et clairvoyant patriotisme pour hâter la solution d'une crise qui ne saurait se prolonger sans dommage irréparable pour les intérêts les plus vitaux de notre patrie et pour son prestige dans le monde.

» Nous vous prions d'agréer, monsieur le

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

V

La matinée a été orageuse. L'atmosphère est encore toute chargée d'électricité. La chaleur est accablante. Aurore, la Rose d'Antibes, est à demi-couchée sur un divan au fond du salon du docteur, dont les volets, hermétiquement fermés, ne laissent pénétrer dans l'appartement que quelques rayons de lumière tamisés par les rideaux de mousseline.

Près d'Aurore, la vieille Catherine se tient debout. La nourrice parle avec une volubilité toute méridionale, et sa jeune maîtresse semble l'écouter avec un grand intérêt. Le nom de Marius revient à chaque instant dans le discours un peu prolixe de la nourrice, et ce nom semble être pour quelque chose dans l'attention que la Rose d'Antibes prête à la bonne femme.

— Oui, notre demoiselle, s'écrie Catherine en accompagnant chacune de ses paroles de gestes expressifs destinés à les souligner, c'est comme je vous le dis.

— M. Marius!

— M. Marius, à l'heure qu'il est, n'a plus ni sa montre, ni ses breloques, ni ses bagues, rien de ses pauvres bijoux.

— Mais comment le sais-tu?

— Pardine! c'est bien simple. Hier soir, à la nuit noire, comme j'étais sortie pour chercher quelques provisions, je crus voir en passant près du Ghetto notre jeune maître entrer chez le père Salomon. — Comment! que je me dis, qu'est-ce que M. Marius peut aller faire chez ce vieux brocanteur? Eh! dame! ce n'est pas que je sois curieuse, mais je m'approchai tout de même, afin de voir si je ne m'étais pas trompée. C'était bien lui; il se tenait debout devant une table où étaient déposés sa montre et ses autres bijoux. Le père Salomon les examina pendant quelque temps sans rien dire. Enfin il releva la tête et cria de sa voix de crécelle :

« — Combien que vous voulez de tout cela ?

» — Le plus possible, dit M. Marius.

» — Eh bien! deux cents francs, dit le père Salomon.

» — Comment, deux cents francs! s'écrie M. Marius, la montre seule vaut plus du double de cette somme.

» — Je ne vous dis pas non, répliqua à son tour le vieux Salomon, mais je suis obligé de tenir ces objets à votre disposition pendant un an et un jour;

eh! dame! ce sera une année pendant laquelle mon argent ne me rapportera rien. Et puis encore, dit le père Salomon, vous m'avez mis à sec. Voilà deux années de votre pension que je vous ai avancées.

— Est-il possible! s'écria Aurore, interrompant sa nourrice, M. Marius a aliéné deux années de son revenu?

— Oui, mademoiselle! oui, c'est bien vrai; mais attendez, et vous allez voir que M. Marius est un brave cœur, le roi des hommes, quoi! M. Marius!... Bon! voilà que vous m'avez fait perdre le fil, je ne sais plus où j'en suis. Ah! m'y voici. Salomon disait donc: « Mais ceci, mais cela. » Bref, il ne voulut donner que les deux cents francs qu'il avait proposés; M. Marius les prend et sort aussitôt.

— Et toi, qu'as-tu fait alors? demanda Aurore.

— Mon Dieu, mademoiselle, ce n'est peut-être pas bien; mais j'ai suivi M. Marius. Oh! j'ai eu tort: mais que Dieu me pardonne; cet argent, je voulais savoir ce que notre jeune homme allait en faire. Et puis ces rentes engagées, cela me tracasait, si bien que je lui embôttai le pas sans le perdre d'une semelle. Il marchait sans regarder ni à droite ni à gauche, en homme pressé qui a hâte d'arriver, et ne s'arrêta qu'au-delà de la ville devant une pauvre cabane bâtie sur le revers du sentier qui longe la grande route de Cannes. Je

me rappelai que c'était là qu'était venue loger, il y avait un an environ, une famille italienne, composée de cinq enfants, sans compter le père et la mère, des gens qui avaient été bien dans leur pays, disait-on, des exilés politiques, je ne sais trop quoi. Je me souvins alors que la mère était venue la veille demander notre maître pour son mari malade. M. Marius entra et ressortit presque aussitôt.

— Et tu entras après lui? dit vivement Aurore.

— Tout de même, mademoiselle.

— Et que vis-tu?

— Un drôle de spectacle, allez, mam'zelle, et que je n'oublierai jamais. La mère et quatre des enfants dansaient autour du grabat du père, qui, lui, pleurait en regardant les dix pièces d'or que palpaient ses mains amaigries. Je n'eus pas de peine à tirer leur secret à ces braves gens qui brûlaient de me dire à moi, qu'ils reconnaissent, tout le bien qu'ils pensaient de mon jeune maître. Ils étaient dans la plus profonde, dans la plus effroyable misère, quand M. Marius les a vus pour la première fois ce matin. Ils devaient une année de loyer, et on était sur le point de les expulser. Pas de pain dans la huche, mam'zelle, et le pauvre homme agonisant sur son grabat, et les enfants qui criaient famine, et la mère qui pleurait d'impuissance, tout cela a ému M. Marius, qui ne pouvant plus donner autre chose, a engagé ses

Président de la République, l'hommage respectueux de nos sentiments les plus dévoués. »

(Suivent un grand nombre de signatures.)

La République radicale reconnaît avec les commerçants de Paris la stagnation des affaires et l'atteinte portée à des intérêts considérables ; mais elle ajoute :

« A côté des gros négociants de la rue du Sentier, il y a la masse des ouvriers, des artisans, des boutiquiers petits ou moyens, des modestes industriels, qui ont bien, eux aussi, voix au chapitre, et qui souffrent cruellement de notre malheureuse situation politique.

» Pour beaucoup d'entre eux, la stagnation des affaires, c'est le pain de la famille mis en question.

» Il appartient à cette grande population laborieuse et républicaine de compléter la pensée du haut commerce. »

La République radicale provoque, en conséquence, un vaste pétitionnement pour la révision des lois constitutionnelles. Elle invite les journaux républicains à s'entendre sur ce sujet. Une réunion aura lieu ce soir, rue Vivienne ; on discutera le texte qui sera proposé ; on espère réunir, à l'aide de la presse radicale, plusieurs millions de signatures.

Le langage des commerçants de la rue du Sentier est de nature à les priver des sympathies que leur détresse devrait inspirer.

Vous vous dites profondément dévoués aux institutions républicaines. Mais, triples nageurs que vous êtes, de quoi, alors, vous plaignez-vous ?

Le développement de ces institutions vous plonge dans la misère. Il sera logique dès lors que vous demandiez à en changer. Non. Vous vous déclarez dévoués à ces mêmes institutions qui vous ruinent. Encore une fois, de quoi vous plaignez-vous ?

Vous avez voulu la République. Vous l'avez. Maintenant que vous l'avez, il se trouve qu'elle vous ruine. Vous ne l'en aimez que davantage. C'est très-beau. C'est antique. Mais alors, gardez les bénéfices de votre héroïsme, ne vous plaignez pas des coups de griffe que vous octroie cette maîtresse chérie.

Si vous confessiez vos erreurs politiques, vous seriez dignes d'intérêt comme tout homme qui s'est trompé et qui reconnaît qu'il s'est trompé.

Mais vous, vous persistez, vous vous entêtez. Vous avez travaillé à établir la République en France, vous voulez la maintenir.

Eh bien ! soit. Le jour où vous aurez déposé votre bilan, nous n'aurons plus qu'à vous dire : Tu l'as voulu, Georges Dandin !

Chronique générale.

La succession de M. Gambetta est ouverte à Belleville. Ils sont quatre à se la disputer.

Nous voyons d'abord M. Cléry, un ami du maître, un opportuniste, qui n'ose pas

bijoux pour faire luire un brin de soleil dans la pauvre maison, et je dis que c'est une ordonnance qui en vaut bien une autre.

— Oui, sans doute, dit Aurore. Mais, si je t'ai bien comprise, tu ne m'as parlé que de quatre enfants autour du lit du père. Que faisait donc le cinquième ?

— J'allais y arriver, mademoiselle. Le cinquième enfant, qui ne prenait point part à l'allégresse de la famille, était l'aînée, une grande belle fille de dix-huit ans environ, que j'avais remarquée en entrant, debout dans un coin de la chambre, contemplant d'un œil sombre le lit où gisait son père.

— Et tu lui as parlé ?

— C'est-à-dire, mam'zelle, que c'est elle qui est venue à moi en prenant les dix pièces d'or éparées sur le lit ; elle les mit dans ma main en me disant, avec autant d'orgueil qu'une reine aurait pu le faire :

« — Je suis une patricienne, le nom de mon père est inscrit au Livre d'or de Venise. Je ne mange pas le pain de la charité, plutôt la mort. Reprenez cet argent. »

— Ensuite ? dit Aurore dont les joues s'empourprèrent.

— Vous pensez bien, reprit la nourrice, que j'ai laissé retomber l'or sur le lit et que j'ai dit à cette orgueilleuse Italienne :

se placer sous la protection du défunt, mais qui en professe, dit-on, les doctrines. Il n'a aucune chance : le gambettisme est perdu à Belleville, les repaires sont lâchés, et il ne voteront pas pour l'homme qui leur rappelle leur ancien représentant.

Viennent ensuite trois radicaux de nuances diverses dont il est difficile d'évaluer les chances respectives.

Il y a M. Sigismond Lacroix, conseiller municipal de Paris, auteur du programme de l'autonomie communale, un socialiste enfin ; — puis M. Guesde, candidat ouvrier, qui représente le parti radical collectiviste, avec la suppression de l'héritage en tout ou en partie, la suppression des armées permanentes, la suppression de la dette publique, etc... ; — et enfin M. Dumay, ancien maire du Creuzot, socialiste anarchiste, ami du prince Krapotkine ; — tous partisans de la révolution sociale et du bouleversement de toutes nos institutions.

LES EXPLOITS DE M. WILSON.

Par décision en date du 12 février, M. Tirard, ministre des finances, a mis d'office à la retraite M. Coppens d'Houschotte, directeur de l'administration des contributions directes.

On assure que cette décision a été prise par M. le ministre des finances, à la suite d'une enquête qui aurait établi que les receveurs et percepteurs de la région de l'Ouest avaient reçu de leur directeur l'invitation de retirer leurs commandes d'imprimés et formulaires à la maison Oberthur et fils, de Rennes, qui en avait été chargée jusqu'à ce jour, pour les confier désormais à l'imprimerie de la *Petite France*, journal récemment fondé à Tours par M. Wilson, gendre de M. le Président de la République et président de la commission du budget.

Cette information, donnée par *Paris*, est confirmée par le *National*. Deux feuilles républicaines !

Le drapeau blanc a reparu encore une fois à Lille. Nous lisons dans la *Vraie France* :

« Un superbe étendard fleurdelysé flottait hier matin au sommet de l'ascenseur de l'Esplanade à une hauteur de plus de 40 mètres du sol.

» Il est resté jusque vers huit heures et demie, provoquant dans la foule les commentaires les plus variés. C'est un ouvrier, employé à la construction de l'ascenseur, qui a été requis par la police pour aller décrocher le royal emblème de sa position vertigineuse. Une centaine de personnes ont assisté à cette scène émouvante.

» Il a fallu une rare audace pour poser la nuit un drapeau à cette hauteur.

» La police, en emmagasinant ce septième drapeau, a ouvert, dit-on, une septième enquête. »

MARCHE DE 4,000 BRETONS.

Sous ce titre, on lit dans l'*Univers* :

« Une aventure incroyable vient de se

passer à Montauban. Nous la racontons parce que notre confrère le *Ralliement* en affirme, de la façon la plus formelle, l'entière exactitude.

» Samedi matin, 40 février, une dépêche expédiée de Lyon, adressée à M. L... et conçue en ces termes, était transmise au bureau de Montauban :

« Quatre mille Bretons arriveront demain matin. — PELLEGRIN. »

» Quatre mille Bretons, c'était une force suffisante pour exterminer une douzaine de Républiques. Le directeur du télégraphe prévint le commissaire central ; celui-ci s'élança chez le préfet, avec l'ardeur sublime du soldat grec qui, après la bataille de Marathon, courut d'un trait jusqu'à Athènes annoncer la victoire de Miltiade et tomba aussitôt foudroyé. Ce n'était pas d'une victoire qu'il s'agissait ; au contraire, le péril était imminent ; mais le préfet de Tarn-et-Garonne, M. Martin, envisageant sans crainte la situation, comprit qu'une occasion sans pareille s'offrait à lui de sauver la République. Le *Ralliement* affirme que l'impétuosité du citoyen préfet est telle qu'il prit le temps de songer à la récompense qu'il serait en droit de réclamer le lendemain. Il informa télégraphiquement le ministre de l'intérieur que Montauban allait être envahi par quatre mille Bretons et reçut, dit le *Ralliement*, l'ordre d'avertir l'autorité militaire ; la gare devait être cernée par des troupes au moment de l'arrivée des Bretons qui, notez ce point, venaient de Lyon, où personne ne les avait remarqués !

» Cependant, avant de faire battre la générale, le préfet Martin crut devoir appeler le destinataire de la dépêche heureusement confisquée. M. L... vint sans retard. En bon policier, le préfet voulut ébouriffer le coupable et, à brûle-pourpoint, déclara à M. L... savoir tout sur les rapports de celui-ci avec les ennemis du gouvernement, avec ces misérables qu'un sieur Pellegrin avait enrégimentés à Lyon, avec ces Bretons... A ces mots, M. L..., qui est républicain d'ailleurs, s'abandonna à un formidable accès de rire.

— Pellegrin, monsieur le préfet..., c'est un de mes fournisseurs... le télégraphe a estropié une lettre de cette dépêche... ce sont des cretons qui me sont expédiés, et non des Bretons... Les cretons, ce sont... oh ! monsieur le préfet... ce sont des résidus de la fonte du suif, dont on fabrique des pains pour les chiens... ils sont très-friands de cretons, les chiens !... »

Le *Ralliement* affirme qu'à Montauban, deux cents personnes peuvent certifier la véracité de cette histoire, où l'on voit figurer des Bretons, des cretons, et aussi des crétiens :

LA DUCHESSE DE CHAULNES.

Une femme dont le nom, il n'y a pas bien longtemps encore, passionnait à la fois le Palais et les journaux, M^{me} la duchesse de Chaulnes, née Sophie Galitzin, est morte misérablement mercredi matin, à trois heures,

dans un pauvre logement de la Villette. Elle n'était âgée que de vingt-quatre ans.

Depuis plusieurs mois, la duchesse de Chaulnes avait quitté sa mère et s'était retirée chez M. et M^{me} Laumonier, demeurant rue d'Allemagne, n° 78. M. et M^{me} Laumonier ont longtemps habité Sablé, et c'est de cette époque que datent leurs relations avec la duchesse.

On n'a jamais su bien exactement les motifs qui avaient un jour décidé M^{me} de Chaulnes à aller demander asile à M. et M^{me} Laumonier, chez qui, malgré tous les soins dont on l'entourait, elle devait forcément se ressentir de l'absence du confortable auquel elle était habituée.

C'est, raconte-t-on, à la suite d'une scène violente avec sa mère que la duchesse, bien que déjà très-malade, se serait en quelque sorte enfuie de chez elle.

Depuis le jour de sa nouvelle installation rue d'Allemagne, M^{me} de Chaulnes n'était, d'ailleurs, pas sorti une seule fois, gardant constamment la chambre et même le lit. Elle souffrait d'une maladie de poitrine dont les progrès ne purent être enravés, et à laquelle elle a fini par succomber.

Avant de mourir, la duchesse a exprimé la volonté formelle de ne pas être enterrée à Sablé, mais au Père-Lachaise.

Ce n'est pas le moment de rappeler ici les douloureuses révélations auxquelles donna lieu le procès que la duchesse de Chaulnes eut à soutenir à la mort de son mari, et qui se termina par un jugement du tribunal lui retirant la tutelle de ses enfants.

Devant la tombe qui vient de s'ouvrir, il ne saurait y avoir de place que pour l'oubli.

La malheureuse jeune femme est allée rejoindre Paul de Chaulnes, le vaillant blessé de la bataille de Coulmiers, le martyr de la vie, et Charles de Luynes, le zouave héroïque qui tomba mortellement frappé à Patay. Paix et pitié à la tombe de celle qui n'est plus et que toutes les discordes s'éteignent, que tous les reproches se taisent au seuil de l'autre vie où elle se transfigure !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 février.

La situation financière semble aussi satisfaisante que possible, et la spéculation reprend courage.

Nos fonds publics absorbent exclusivement l'attention des capitalistes.

Nous trouvons le 5 0/0 à 115.20 ; l'amortissable à 80.20 ; le 3 0/0 à 79.40.

Les sociétés de crédit ont un courant modéré, mais plus régulier, et font en somme bonne contenance.

On demande les actions du Crédit Foncier à 1.250. La tendance est bonne et nous devons constater que les achats se multiplient en raison de l'avenir qu'entrevoient ceux qui savent que la situation de cet établissement est des mieux établies.

Les Obligations foncières restent à 338.75.

La Foncière de France et d'Algérie est calme à 480. Ce moment est favorable aux achats.

Oscillations violentes de la Banque Nationale ; les cours actuels sont des pièges tendus aux naïfs pour faire croire à une reprise que rien ne justifie.

Quelques ordres de vente maintiennent la Banque Parisienne, valeur du reste de peu d'avenir.

Nos grandes lignes de chemin de fer sont suivies. Midi, 1,053 ; Lyon, 1,530.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 18 février 1883.

Par autorisation spéciale de M. ALEXANDRE DUMAS fils

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M^{me} MÉA

Pensionnaire du Théâtre National de l'Odéon

M. DUPARC (Odéon) ; M^{lle} JANE MÉA ; M. FRUMENCE (Porte-Saint-Martin) ; M. LELONG (Odéon) ; M. MENDASTI (Historique) ; M. BRELET (Châtelet) ; M. FOURNIER (Gaité) ; M^{me} DUPARC (Ambigu).

Le grand succès de l'Odéon

CHARLES VII

Chez ses Grands Vassaux

Pièce en 5 actes, d'ALEXANDRE DUMAS.

1^{er} acte : *Yacoub* ; 2^e acte : *Charles de Savoisy* ; 3^e acte : *Charles VII* ; 4^e acte : *Agnes Sorel* ; 5^e acte : *Bérençère*.

M^{me} MÉA jouera le rôle de *Bérençère*.

Distribution :

Le comte Charles de Savoisy... MM. Frumence.
Yacoub le Sarrazin... Duparc.
Charles VII... Mendasti.
Jean d'Orléans... Brelet.
Guy-Raymond... Arthur.
Le chapelain... Lelong.
Bérençère... M^{me} MÉA.
Agnes Sorel... Jane Méa.

Godefroy, page... Duparc.
André, } archers } MM. Fournier.
Jehan, } } Duclos.
Balthazar, } } Rupy.

L'argentier du roi, archers, pages, etc.
Costumes nouveaux

Les GROS BONNETS de KRÆHWINKEL

Comédie nouvelle en 4 actes, tirée de l'œuvre de Kotzebue, par Paul de Margalliers.

M^{me} MÉA jouera le rôle de M^{me} Staar.

Distribution :

Charles Olmers... MM. Mendasti.
Nicolas Staar, bourgeois et doyen de la ville de Kræhwinkel... Lelong.
Staar, son frère, vice-marguillier et épicier... Brelet.
M^{me} Staar, sous-receveuse des tailles, belle-sœur du bourgeois... M^{me} MÉA.
Sabine, fille du bourgeois... Jane Méa.
M^{me} Brendel, surintendante du flottage et de la pêche... Duparc.
Sperling, substitut de l'inspecteur des bâtiments des mines et de la voirie... M. Fournier.

1785, A KRÆHWINKEL

Ordre : 1. Charles VII ; 2. Les Gros Bonnets.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Chronique militaire.

La commission de l'armée a dû entendre hier le ministre de la guerre sur la réorganisation de notre artillerie de forteresse.

Le général Thibaudin a été également entendu par la huitième commission d'initiative à propos des zones militaires et plus particulièrement à propos de l'enceinte fortifiée de Paris.

Le ministre de la guerre vient de décider que les militaires de l'armée active auxquels des effets d'habillement sont abandonnés au moment de leur renvoi, seront astreints à conserver et entretenir ces effets après leur passage dans la réserve.

Le ministre de la guerre vient de prescrire de la manière la plus formelle de n'employer aucun ouvrier de nationalité étrangère dans nos arsenaux. A la réception de la circulaire ministérielle, tout individu étranger, qui serait occupé à des travaux quelconques dans nos arsenaux, devra immédiatement être renvoyé.

En annonçant le déplacement de M. le général Brincourt, un de nos confrères s'exprime ainsi :

« La besogne est donc accomplie ; M. Thibaudin peut se reposer et se frotter les mains, il s'est vengé. On raconte, en effet, qu'aux dernières manœuvres du 46^e corps, près de Castres, le général Brincourt, qui commandait la 34^e division, réussit, par une manœuvre savante, à tourner la 32^e division que commandait le général Thibaudin, et à la battre à plates coutures.

« Avant de battre en retraite du ministère, M. Thibaudin a voulu prendre sa revanche sur le revers qu'il avait essuyé dans les plaines de Castres.

« L'incident de Montpellier profitera donc au 9^e corps d'armée qui comptera ainsi un des officiers les plus distingués de l'armée.

« Dans son numéro du 31 décembre dernier, le Journal officiel publiait en effet la promotion du général Brincourt à la dignité de grand-croix de la Légion-d'Honneur, et faisait suivre cette nomination de la mention ci-après :

« 41 ans de service, 19 campagnes, dix-sept blessures, deux citations !!! »

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR.

Les membres de la Société des Courses de Saumur sont convoqués en assemblée générale pour demain dimanche, à une heure de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Diverses questions des plus importantes pour l'avenir de la Société seront soumises à l'assemblée.

La Commission proposera aussi plusieurs modifications aux statuts dans le but de faire disparaître certains abus contraires aux intérêts de la Société.

Enfin l'assemblée sera appelée à renouveler la Commission dont les pouvoirs sont expirés.

Cette réunion présentera donc le plus vif intérêt, et il est urgent, pour assurer l'existence de cette institution, que les souscripteurs répondent en plus grand nombre possible à l'appel qui leur est fait.

Pourront prendre part à cette réunion non-seulement les sociétaires qui ont reçu des lettres de convocation, mais TOUTE PERSONNE qui s'intéresse à la prospérité de nos Courses et qui voudra souscrire.

Grande Cavalcade à Saumur

A L'OCCASION DE LA MI-CARÊME

Le Dimanche 4 mars.

La Commission a l'honneur d'informer les personnes qui voudraient en faire partie de s'adresser, soit à la réunion de la Mairie (salle de la Justice de paix), Mardi prochain, soit dans les principaux cafés de la ville.

Elle prie également les parents qui désireraient travestir leurs enfants (au-dessous de quinze ans) et les joindre au cortège « dans un char désigné pour eux », d'adresser leur

demande à M. le Secrétaire de la Commission d'organisation, au lieu de réunion, à la Mairie.

Louresse-Rochemenier. — Avant-hier jeudi, le jeune Edouard Courant, âgé de 15 ans, demeurant à Rochemenier, commune de Louresse, s'est noyé dans une douve, près de la maison de ses parents.

Ce jeune homme, en passant près de la douve, profonde de deux mètres, y est tombé sans pouvoir se retirer, par suite d'une attaque d'épilepsie.

Son père, ne le voyant pas revenir, se mit à sa recherche et ne tarda pas à le découvrir.

Le corps d'Edouard Courant fut retiré aussitôt, mais l'asphyxie était complète. M. le docteur Gaudrez, de Doué, appelé immédiatement, constata la mort, et affirma qu'elle n'était due qu'à un accident.

Une nouvelle comète va venir nous rendre visite. C'est à la fin d'avril qu'elle apparaîtra au-dessus de notre horizon, et elle sera très-visible en mai et en juin. C'est une ancienne connaissance. Au mois de novembre 1865, elle fut découverte par M. Tempel, et M. d'Arrest en calcula les éléments. D'après ces calculs, on avait affaire à une nouvelle comète périodique dont la révolution devait être de trente-cinq ans ; par conséquent, ce devait être vers l'an 1900 qu'elle devait revenir. M. Leveau a adressé l'autre jour une lettre à l'Académie des sciences pour nous annoncer que les calculs étaient erronés et que la comète de d'Arrest allait se montrer de nouveau au mois d'avril 1883.

CHOLET.

La crise municipale. — Allons, la crise municipale de Cholet ressemble de plus en plus à la crise ministérielle, elle s'accroît tous les jours davantage.

Aujourd'hui le bruit circule à Cholet qu'il n'y aurait plus que deux édiles à conserver leur mandat ; tous les autres seraient démissionnaires.

Encore si les deux municipaux en question demeurent solides sur la brèche, c'est que la conscience de chacun leur impose le pénible devoir de tenir ferme.

Le premier ne se croit pas le droit de résilier le mandat que les électeurs lui ont confié.

Le second, cultivateur de son état, a fait entendre la même raison en termes vraiment dignes d'un Romain :

« J'ai un bail de trois ans avec mes électeurs, je veux le finir ! »

En attendant, le maire, M. Marie-Baudry, est en villégiature depuis 15 jours, et ce sont les deux adjoints qui remplissent les fonctions municipales. (Etoile.)

Un train de marchandises a déraillé avant-hier matin, sur la ligne de Sablé à Angers ; la locomotive et deux wagons de tête ont été précipités d'une hauteur de deux cents mètres sur la route de Sauvigné. Il n'y a pas d'accidents de personne à déplorer, le mécanicien et le chauffeur ayant pu sauter à temps.

Le comité chargé de recueillir les souscriptions pour élever un monument au général Chanzy est définitivement constitué. C'est sur l'un des champs de bataille de l'armée de la Loire que le monument sera érigé. On donnera sous peu la liste des membres du comité. La souscription publique sera prochainement ouverte.

Depuis la semaine dernière, l'une des plus anciennes et des plus honorables maisons d'Angoulême, la papeterie Lacroix frères, a dû congédier son nombreux personnel, par suite de la stagnation du commerce. C'est un douloureux spectacle de voir sans ouvrage tous ces ouvriers, dont beaucoup, dit le Courrier de la Vienne, étaient dans cette fabrique depuis quarante ans. Cette mesure, que MM. Lacroix n'ont prise qu'après avoir supporté de longs sacrifices, plonge dans la misère une partie considérable de la population ouvrière.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à lundi la suite du feuilleton : LES FEMMES MILITAIRES.

THÉÂTRES.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — La représentation de *Charles VII* avec M^{me} Méa ayant lieu demain dimanche, il n'y aura pas spectacle lundi soir. La prochaine représentation est fixée à mercredi 21, et se composera de l'immense succès, *BOCCACE*, opéra-comique nouveau en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de MM. Franz de Suppé.

Pour faciliter cette représentation, M^{me} Rita Lelong, dont on se rappelle les brillants succès à Saumur et à Angers, a bien voulu remplir le rôle de Béatrice.

C'est M^{me} Danglade qui jouera *Boccace* ; les autres principaux rôles seront interprétés par MM. Lamy, Constance, Labranche, Isaac, M^{mes} Marie Soll et Canterelle.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Jeudi, la première de *Boccace* a été un véritable succès pour les artistes. La pièce est jouée avec beaucoup d'entrain ; elle est montée avec beaucoup de soin. Les costumes, nombreux, sont ravissants. En un mot, la direction a bien fait les choses ; aussi l'on peut compter sur une longue et fructueuse série de représentations.

Ce soir samedi, la seconde de *Boccace* ; demain, la *Traviata* et les *Caryatis* (ballet en 3 tableaux) ; lundi, représentation de M^{me} Méa.

CIRQUE-THÉÂTRE. — Demain dimanche, *Thérèse ou l'Orpheline de Genève*, mélodrame en 3 actes, et 115, rue Pigalle, comédie en 3 actes.

CHRONIQUE MUSICALE.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS. — Demain dimanche, brillante solennité musicale à la salle du Cirque. Le grand Festival Peter Benoit promet l'une des plus remarquables séances qui aient été données par l'Association artistique. Des huit numéros composant le programme, six sont de la composition de M. Peter Benoit qui en dirigera l'exécution. Un éminent virtuose belge, M. J. Dumon, flûte solo, prêtera son concours, et M. H. Fontaine fera de nouveau apprécier sa belle voix de basse. Cinq des œuvres de M. Peter Benoit seront exécutées pour la première fois par l'excellent orchestre de l'Association artistique.

L'Institut doit procéder à la nomination d'un membre correspondant étranger pour la section de musique, en remplacement du chevalier de Flotow, décédé.

Trois noms sont en présence, parmi lesquels se trouve celui de M. Peter Benoit.

Nous lisons dans *Angers-Revue* :

« Nos lecteurs savent que la Société des concerts populaires de Marseille vient de donner l'hospitalité au Chatterton de M. Jules Bordier. Nous ne pouvons encore reproduire l'appréciation de la presse sur cette Suite d'orchestre, applaudie deux fois à nos concerts populaires, mais nous savons déjà que son succès, près du public marseillais, a été des plus francs. Nous savons aussi que notre ami et collaborateur a trouvé près des membres fondateurs de la Société des concerts populaires un cordial et sympathique accueil, et nous nous exprimons de lui adresser nos sincères félicitations d'un honneur qui rejaillit sur l'Association artistique d'Angers. — L. R. »

Un de nos confrères a donné le chiffre exact des appointements des artistes-étiles de l'Opéra-Comique.

Le voici :

M. Talazac, par mois.....	6.000 fr.
M ^{lle} Isaac.....	5.000
M ^{lle} Van Zandt.....	5.000
M ^{me} Nicot-Bilbaut.....	4.500
M. Nicot.....	3.000
M. Stéphane.....	3.000
M. Taskin.....	2.500
M. Martin.....	2.500
M. Herbert.....	2.500
M. Fugère.....	2.200
M. Moulérat.....	1.000
M ^{lle} Merguillier.....	1.000
M. Cabalet.....	1.000

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 18 février, à 4 h. 1/2, Grand Festival PETER BENOIT, directeur du Conservatoire de musique d'Anvers, avec le concours de M. J. DUMON, flûte solo de S. M. le roi des Belges, professeur au Conservatoire de Bruxelles, M. H. FONTAINE, basse des Concerts populaires de Paris, professeur au Conservatoire royal d'Anvers.

PRIX DES PLACES :

Au bureau : Stalle de gradin, 8 fr. — Loge (la place), 8 fr. — Stalle de parquet, 6 fr. — Stalle de pourtour, 4 fr. — Première, 2 fr.
Pour les abonnés : Stalle de gradin, 3 fr. — Loge (la place), 3 fr. — Stalle de parquet, 3 fr. — Stalle de pourtour, 2 fr. — Première, 1 fr.

BOURSE DE PARIS

DU 16 FÉVRIER 1883.

Rente 3 0/0.....	79 40
Rente 3 0/0 amortissable.....	80 20
Rente 4 1/2.....	110 »
Rente 5 0/0.....	115 45
Obligations du Trésor (anciennes).....	500 »
Obligations du Trésor (nouvelles).....	499 »

A LA VILLE DE SAUMUR

NOUVEAUTÉS

35, Rue Saint-Jean, 35,

Maison ROCHER et GUILBAUD

Lundi 19 Février et jours suivants

MISE EN VENTE

DE

BLANC

TOILE, LINGE CONFECTIONNÉ

Trousseaux, Ameublement, Corsets

DIMANCHE

EXPOSITION SPÉCIALE

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n^o 99 : Banqueroute ! Il a peur ! Expulsion du petit Wilson. La malle. Chiens de faience. Le Monsieur qui bat les femmes. Les honnêtes gens ?... en prison ! Pauvre Normandie. La bique de Boucq. La Bourse baisse.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir, à titre de prime, la spirituelle Lanterne d'Arlequin moyennant 5 francs par an.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13. — Se trouve, à Saumur, chez M. Dazé, libraire.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

MONTEUR de la RENTE

11, Place de la Bourse, Paris

Nous conseillons à tout détenteur ou porteur d'actions et d'obligations de s'abonner à ce journal financier sérieux et impartial, format des journaux politiques. Cours de la Bourse et tous les renseignements. 2 fr. 50 c. en timbres

50

PAR AN Pour 50 Nos

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR						
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
3 heures	8 minutes							Montreuil-Bellay	6 54	9 50	12 22	2 10	4 20	5 56	10 51
6	45							Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	11 21
8	56							Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	11 21
1	25							Saumur	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21
3	32														
7	15														
10	36														

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS		SAUMUR - NIORT		NIORT - SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.		
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
3 heures	26 minutes	5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	6 36	12 55	7 40
8	21	6 21	5 54	7 10	7 20	8 9	2 50	9 30	6 36	1 30	7 55
9	37	7 5	7 16	8 3	8 15	8 34	3 14	9 50	7 3	1 59	8 25
12	48	8 6	8 17	9 8	9 45	9 26	4 10	10 49	7 56	2 53	9 28
4	44	9 9	9 11	9 59	10 51	9 55	4 25	11 17	8 42	3 17	10 8
10	24	10 41	10 50	10 21	11 21	10 31	4 56	11 51	9 31	3 56	10 48

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Le lundi 19 février 1883, à 1 heure après midi,
A Saumur, rue de la Visitation, n° 35, au domicile de M. Bondu,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant des successions bénéficiaires de M. et M^{me} Bondu.

Il sera vendu :

Chaises, tables, deux bois de lit, armoire, tables de nuit, glaces, couettes, traversins, oreillers, paillasses, draps, couvre-pieds, édredons, rideaux de lit et linge de ménage ;
Vaisselle, batterie de cuisine, bouteilles vides, garde-robe d'homme et de femme.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(121) Ch. MILLION.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Située au canton de la Croix-des-Sables, au Pont-Fouchar, commune de Dagneux,

Comprenant 3/4 ares environ de vigne et jardin, sur lesquels existent : 1° UN PAVILLON, composé de deux pièces surmontées d'un grenier ; 2° DEUX GRANDS ATELIERS, avec grenier au-dessus, destinés à aménager une machine à vapeur.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

A l'amiable et par lots,

DEUX MAISONS

ET LEURS DÉPENDANCES
ET DIVERS AUTRES IMMEUBLES

Consistant en : Prés, Vignes et Terres labourables,

Le tout appartenant aux époux Derouet-Salotte, et situé sur les communes d'Artannes, de Distré et du Coudray-Macouard.

S'adresser, pour traiter, à M. DEROUET, à Saumur, ou à M^e LE BARON, notaire. (105)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER

Rue Saint-Jean, n° 52,

Occupée par M. COUTURIER-PRAX,
Pour le 24 Juin 1883.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

BEL ÉTABLISSEMENT

Propre au Commerce des Vins mousseux et en pièces,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant vastes bâtiments, caves en roc et terrains clos donnant sur la rue, ledit terrain d'une superficie d'environ 10 ares.

Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser : soit à M. Arthur MONTRET, sur les Ponts, à Saumur ; soit à M^e MÉHOUS, notaire. (80)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, appartenant à M. SAUNIER, charpentier.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE
UN TERRAIN

PROPRE A LA CONSTRUCTION

Situé à Saumur, rue Fardeau.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

CHATEAU et PARC

DE MILLY
Commune de Gennes.

Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher, chapelle ; grandes servitudes ; cour et jardin avec serre ; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

Etude de M^e HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^e GUÉRIN.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION

Pour entrer en jouissance de suite,
En l'étude et par le ministère dudit M^e HILAIRE,

Le dimanche 4 mars 1883, à 1 heure de l'après-midi,

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE MONTAGLAND

Comprenant :

1^{er}. Maison de maître, vastes servitudes, bosquets, jardins anglais et potagers, charmilles, futaies, prairies ; le tout entouré de murs.

2^{es}. La ferme de Chante-Merle, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis, vigne ; le tout en un seul tenant, d'une contenance de cinquante-un hectares soixante-dix ares vingt-cinq centiares.

Ces immeubles, situés dans la commune de Bagneux, à 2 kilomètres de Saumur, sur les bords du Thouet, sent dans une position délicieuse.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HILAIRE, notaire à Longué, dépositaire du cahier des charges. (99)

Etude de M^e DAGET, docteur en droit, avoué à Blois, successeur de M^e BRULAY.

A VENDRE

SUR LICITATION

En l'étude et par le ministère de M^e FOYER, notaire à Maulévrier,
Le dimanche 4 mars 1883, à 2 heures après midi,

LA

MÉTairie

DES

PETITES-VANNES

Consistant en :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres labourables et prés ; le tout, d'une contenance de 27 hectares 33 ares 62 centiares, situé commune des Echaubrognes (Deux-Sèvres) et commune de Maulévrier (Maine-et-Loire).

Sur la mise à prix de 15,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e DAGET, avoué, poursuivant la vente ;

A M^e FILLY, avoué à Blois, co-licitant ;

A M^e ROBERT, notaire à Châtillon-sur-Sèvre, présent à la vente ;

Et à M^e FOYER, rédacteur et dépositaire du cahier de charges.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n° 49.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

ON DEMANDE de suite une bonne femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

TRAVESTISSEMENTS

LA MAISON GASNIER

Place de la Bilange,

Se charge de fournir TOUS COSTUMES pour CAVALCADE et BAL TRAVESTI, et prie de ne mettre aucun retard à commander ou à retenir les COSTUMES que l'on désierait louer.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UN JARDIN bien affrUITÉ

Avec Pavillon

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

TRÈS-BON

LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES

Excellente clientèle.

S'adresser à M^e GABRAU, notaire à Baugé. (88)

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé.

S'adresser à M. GUITTON, Joseph, au Vaudelnay-Rillé. (74)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,

Rue d'Orléans, 12.

PERRUQUES

DE TOUS STYLES.

M. FOURNIER, coiffeur, rue du Puits-Neuf, se charge de procurer, en location, pour la Cavalcade, des PERRUQUES de tous styles en prélevant huit jours à l'avance.

PRIX MODÉRÉS.

A VENDRE Carottes fourragères et Carottes à jus, très-belles.

ON DEMANDE une femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

UN JEUNE HOMME, de seize ans, demande une place de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

IL FAUT LIRE

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines

LE COMBAT DE LA VIE

Par HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE

LES AVENTURES de SATURNIN FICRET

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10° LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4°

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

28° ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5° ANNÉE DE L'OUEST 5° ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés,

Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.